

01 avr 2004 -19:00

Appartient à Conseil des Ministres du 31 mars 2004

Arrêté Royal portant création d'un Comité Fédéral et de Comités Locaux en vue de la sécurisation des facilités portuaires.

A la demande du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur Patrick Dewael, du Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et des Entreprises Publiques Johan Vande Lanotte et du Ministre de la Mobilité et de l'Economie Sociale Bert Anciaux, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'Arrêté Royal portant création d'un Comité Fédéral et de Comités Locaux en vue de la sécurisation des facilités portuaires.

A la demande du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur Patrick Dewael, du Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et des Entreprises Publiques Johan Vande Lanotte et du Ministre de la Mobilité et de l'Economie Sociale Bert Anciaux, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'Arrêté Royal portant création d'un Comité Fédéral et de Comités Locaux en vue de la sécurisation des facilités portuaires.

A la demande du Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Intérieur Patrick Dewael, du Vice-Premier Ministre, Ministre du Budget et des Entreprises Publiques Johan Vande Lanotte et du Ministre de la Mobilité et de l'Economie Sociale Bert Anciaux, le Conseil des Ministres a approuvé le projet d'Arrêté Royal portant création d'un Comité Fédéral et de Comités Locaux en vue de la sécurisation des facilités portuaires.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales
Rue du Commerce 78-80
1040 Bruxelles
Belgique
+32 2 233 51 11
<http://www.laurette-onkelinx.be/>